



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

AVIS PUBLIC

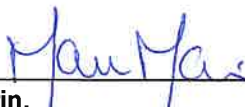
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi, 6 juillet 2026 à 18h00 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du 315, rue de la Rivière, lot 4 248 132, RV-7.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation pour l'agrandissement d'une résidence à une distance de 9,23 m de la limite avant du terrain alors que selon la grille des spécifications n° 99F5485-G-8, introduite par l'article 1.1.6 du *Règlement de zonage* n° 90-256 de la Municipalité, la marge de recul avant minimale en zone RV-7 est de 13,7 m. Cette demande vise aussi à obtenir l'autorisation pour le déplacement d'une remise à 3m de la limite avant, alors que l'article 4.5 du *Règlement de zonage* n° 90-256 prévoit qu'un bâtiment accessoire doit respecter la marge avant minimale pour la zone concernée

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 6 juillet 2026.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 15 juin 2026.



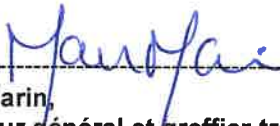
Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Marin, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits habituels désignés par le Conseil et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois de juin de l'année deux mille vingt-six.

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier